

La valeur totale des importations américaines de ces produits a fortement progressé, passant de 21,5 millions de dollars US en 1982 à 178,1 millions de dollars US en 1987. En 1988, toutefois, la valeur totale a fléchi de façon marquée par rapport à 1987, tombant à 135,9 millions de dollars US. Entre 1982 et 1987, la part du marché américain d'importations détenue par l'Europe est tombée de 60 % à 31 %, celle du Japon a augmenté de 14,7 % en 1982 à 55,6 % en 1987, tandis que celle du Canada a régressé de 20,1 % à 10,21 % entre le début et la fin de la période. En 1988, le Canada a réussi à accroître sa part du marché, laquelle est passée à 14,1 % pour une valeur de 19,1 millions de dollars US, tandis que celle du Japon est brusquement retombée à 42,8 %.

Les fabricants canadiens de ces produits auront peut-être de nouvelles occasions de s'implanter davantage sur le marché des États-Unis. La ratification de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis s'accompagne de la suppression de toutes les barrières tarifaires applicables aux colorants, teintures, peintures et vernis; en effet, les droits de douane variant de 1,5 % à 20 % seront abolis à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1993. Par exemple, les droits actuellement prélevés à un taux de 1,8 % sur les peintures et les vernis, comprenant les émaux, les laques et les détrempe, seront supprimés en cinq tranches égales à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1989. Certains produits du groupe des colorants, des teintures, des peintures et des vernis actuellement importés en franchise, comme les préparations colorantes à base de noir de carbone, resteront libres de droits. Une liste complète des droits de douane actuellement imposés par les États-Unis et des dates de leur abolition en vertu de l'Accord de libre-échange est présentée à l'annexe 4.

#### **PERSPECTIVES DE L'INDUSTRIE AMÉRICAINE**

Cette partie se fonde sur l'édition 1989 de U.S. Industrial Outlook que publie l'USDOC. Cette information permet de prévoir de façon générale les perspectives à court terme, et donne une idée des tendances et de l'évolution attendues dans le secteur américain de colorants, teintures, peintures et vernis. Ces données peuvent être intéressantes, mais les lecteurs/lectrices sont prié(e)s de les utiliser prudemment pour les raisons exposées ci-après.

Premièrement, même si l'USDOC est la source de la partie intitulée Importations américaines, 1982-1988 (voir les pages précédentes) et des «Perspectives de l'industrie américaine», il utilise deux systèmes différents de classement des produits. Les distinctions peuvent sembler imperceptibles. Dans certains cas, des titres légèrement différents peuvent refléter des ensembles de produits très similaires, dans d'autres, des titres analogues pour les secteurs ou groupes de produits englobent une gamme de produits un peu différente. Ainsi, les prévisions de marché publiées dans Perspectives de l'industrie américaine pourraient s'appliquer à une gamme de produits un peu différente de celle utilisée dans le reste du présent rapport.